



## DÉCISION

N° : 2025-18

Exécutoire le : 22 JAN. 2025

Publiée / Notifiée le : 21 JAN. 2025

Visée le : 22 JAN. 2025

*MARCHES PUBLICS*  
**Systeme d'acquisition dynamique relatif à la fourniture de véhicules**  
**Catégorie n°2 : Véhicules utilitaires légers neufs et/ou d'occasion**  
**Marché spécifique n°5**  
**Achat de deux fourgons utilitaires L3H2 électrique neuf et/ou d'occasion**  
**Attribution**

---

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

### DÉCIDE :

#### **ARTICLE 1 : ATTRIBUTION**

---

D'attribuer le marché spécifique n°5 de la catégorie 2 relatif à la fourniture de de véhicules utilitaires légers neufs et/ou d'occasion pour l'achat de deux fourgons utilitaires L3H2 électrique neuf et/ou d'occasion pour une livraison prévue au plus tard 14 semaines à compter de la notification.

Le montant du présent marché spécifique est de 86 728.16 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise SICMA Peugeot Chambéry domiciliée Zone industrielle des Landiers Nord 73000 Chambéry.

#### **ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**

---

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise SICMA Peugeot Chambéry

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 20/01/2025 15:41:25



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-18 : Système d'acquisition dynamique relatif à la fourniture de véhicules - Catégorie 2 : véhicules utilitaires légers neufs et/ou d'occasion - Marché spécifique n.5 - Achat de deux fourgons utilitaires L3H2 électrique neuf et/ou d'occasion - Attribution

---

Date de transmission de l'acte : 22/01/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 22/01/2025

---

Numéro de l'acte : dec883 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250120-dec883-AR

---

Date de décision : 20/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)